



Ligue Dauphiné-Savoie d'Esgrime

7 rue de l'Industrie 38327 EYBENS CEDEX - Tél 04 76 51 57 46

FETE DES JEUNES 2011

NOTE D'INFORMATION AUX MINIMES

Vous participez à la filière HORIZON 2016 (H2016), qui est un ensemble de compétitions individuelles et par équipes, suivies d'un stage national. Vous êtes donc susceptible d'être qualifié pour la Fête des Jeunes qui aura lieu à Paris les 11 et 12 juin 2010. Vous aurez aussi la possibilité d'être sélectionné pour le stage national de détection qui concerne les vingt premiers du classement national minimales à toutes les armes. Il aura lieu au C.I.S de VICHY début août.

Pour vous aider à comprendre la filière H2016, vous devez vous familiariser avec le découpage des épreuves.

1- L'organisation en zones et interzones

Qu'est-ce qu'une zone ?

C'est le regroupement de plusieurs ligues.

La ligue Dauphiné-Savoie fait partie de **la zone Sud-Est**, avec les ligues de Lyon, de Côte d'Azur, de Provence, d'Auvergne et de Corse.

Qu'est-ce qu'une interzone ?

C'est le regroupement de plusieurs zones.

La zone Sud-Est fait partie de **l'interzone Grand-Est**, avec la zone Nord-Est, avec les ligues de Paris et de Créteil.

2- Comment se qualifier pour la Fête des Jeunes en individuel :

a) Les épreuves de qualification :

Pour participer à la Fête des Jeunes en individuel, vous devez franchir trois étapes qui sont :

1. une épreuve de ligue
2. une épreuve de zone, appelée ¼ de finale (deux épreuves pour la zone Sud-Est)
3. une épreuve d'interzone, appelée ½ finale

Epreuve de ligue :

L'épreuve de ligue est la première étape de la filière H2016. Pour la ligue Dauphiné-Savoie, cette épreuve a été organisée à Grenoble le 14 novembre 2010.

Le critérium de ligue, suivant le nombre de participants à cette épreuve, détermine le quota de la ligue pour les 2 épreuves de zone de l'année.

Ces quotas, pour la saison 2010-11, sont les suivants :

<i>FH</i>	<i>FF</i>	<i>EH</i>	<i>EF</i>	<i>SH</i>	<i>SF</i>
35	22	29	21	28	21

Tableau n°1: quotas de la ligue de Lyon pour les épreuves de zone.

Epreuves de zone (1/4 de finale H2016)

Les épreuves de zone regroupent les tireurs des six ligues composant la zone Sud-Est.

La zone Sud-Est a une organisation qui lui est propre, puisqu'elle organise deux épreuves de zone (dites « zone 1 » et « zone 2 »).

L'épreuve de zone 1 compte uniquement dans le classement de la Zone Sud-Est ;

l'épreuve de zone 2 compte dans le classement national et dans le classement de la Zone Sud-Est.

<i>Epreuve de zone 1</i>				<i>Epreuve de zone 2</i>		
<i>Armes</i>	Epée	Fleuret	Sabre	Epée	Fleuret	Sabre
<i>Lieux</i>	Vichy	Aix en Pro	Cannes	St Paul	Ecully	Rillieux
<i>Dates</i>	28/11/2010	05/12/2010	5/12/2010	23/01/2011	23/01/2011	23/01/2011

Tableau n°2: lieux et dates des épreuves de zone Sud-Est

Epreuve d'interzone (1/2 finale H2016)

L'épreuve interzone est la dernière étape avant la Fête des Jeunes.

Elle regroupe les tireurs des zones Sud-Est et Nord-Est, ainsi que les tireurs des ligues de Créteil et Paris.

<i>Epreuve interzone</i>			
<i>Armes</i>	Epée	Fleuret	Sabre
<i>Lieux</i>	Fontaine	Hénin-Beaumont	Annecy
<i>Dates</i>	10/04/2011	10/04/2011	10/04/2011

Tableau n 3: lieux et dates des épreuves interzones

Le nombre de tireurs autorisés à participer aux épreuves interzones, pour chaque arme et dans chaque zone, est déterminé par la Fédération.

Ces quotas sont les suivants :

	<i>FH</i>	<i>FD</i>	<i>EH</i>	<i>ED</i>	<i>SH</i>	<i>SD</i>
<i>Nord-Est</i>						
<i>Paris Créteil</i>						
<i>Sud-Est</i>						
Total	128	96	128	96	96	64

Tableau n°4 : quotas de la zone Sud-Est pour les épreuves d'interzone

Dans la zone Sud-Est, ces quotas sont appliqués en fonction du classement de zone (1 sur 2).

Ces épreuves permettent d'établir deux classements distincts :

- **Le classement national**, établi à partir des résultats :

- de l'épreuve de ligue ayant eu lieu à Grenoble.
- de l'épreuve de zone 2 1/4 de finale H2016 (Cf. Tableau n°2).
- de l'épreuve interzone 1/2 finale H2016 (Cf. Tableau n°3).

- **Le classement de zone**, établi sur la base des résultats :

- de l'épreuve de zone 1 propre à la zone sud-est (Cf. Tableau n°2).
- de l'épreuve de zone 2 1/4 de finale H2016 (Cf. Tableau n°2).
- de l'épreuve interzone 1/2 finale H2016 (Cf. Tableau n°3).

Fête des Jeunes :

Chaque ligue dispose d'un quota qui lui est attribué par la FFE. Pour les ligues de la zone Sud-Est, ce quota est mis en commun. Toutefois chaque ligue devra être représentée à la Fête des Jeunes par au moins un tireur et une équipe par arme.

Les quotas seront donnés par la fédération en fonction des effectifs de ligue (mi décembre) :

	<i>FH</i>	<i>FF</i>	<i>EH</i>	<i>EF</i>	<i>SH</i>	<i>SF</i>	<i>Total ZSE</i>
Quota zone / arme							

Tableau n°5 : quotas de la zone Sud-Est pour les épreuves individuelles de la Fête des Jeunes

b) Les modes de qualification

- **Pour l'épreuve de zone 1**

- La qualification pour l'épreuve « zone 1 » se fait selon le classement de l'épreuve de ligue, en fonction des quotas par arme (Cf. Tableau n°1).

- **Pour l'épreuve de zone 2**

- La qualification pour l'épreuve « zone 2 » se fait selon le classement de ligue actualisé avant l'épreuve, en fonction des quotas par arme (Cf. Tableau n°1).

- **Pour l'épreuve d'interzone**

- Le classement de zone actualisé avant l'épreuve interzone permettra de qualifier les tireurs de la zone Sud-Est en fonction de son quota par arme (Cf. Tableau n°4).
Pour chaque tireur, seul **le meilleur** résultat sur deux épreuves sera comptabilisé dans le classement de zone.

NB : la zone a instauré une protection pour la ligue de Corse : 1 place par arme est réservée à un tireur Corse, à condition qu'il ait participé à au moins une épreuve de zone.

- Pour la Fête des Jeunes, la qualification se fera :

- soit par le classement national minimales actualisé : les 40 premiers sont qualifiés ;
- soit par le classement de zone : sélection des qualifiés en application des quotas mis en commun des 6 ligues de la zone (voir tableau n°5), sans tenir compte des tireurs déjà qualifiés par le classement national. Pour chaque tireur, seuls les deux meilleurs résultats sur trois épreuves (zone 1, zone 2, interzone) sont comptabilisés.

NB : Chaque ligue sera représentée par au moins un tireur par arme, à condition qu'il ait participé à au moins deux épreuves sur trois (Zone 1, Zone 2 et Interzone).

3- Comment se qualifier pour la Fête des Jeunes en équipe :

a) L'épreuve de qualification :

Une épreuve de zone Sud-Est par équipes, qui aura lieu à Boulouris le 25 avril 2010.

Chaque ligue engage une ou plusieurs équipes à l'épreuve de zone.

b) Mode de qualification :

Pour participer à la Fête des Jeunes par équipes, vous devez :

1. Participer aux épreuves individuelles H2016
2. Participer au stage préparatoire de Voiron

Sélection des tireurs au stage de préparation de VOIRON :

Le tireur le mieux classé au classement de ligue 3/4.

Trois à dix tireurs désignés par le capitaine d'équipe et le CTS suivant le potentiel dans chaque arme.

La sélection sera effectuée assez tôt pour permettre une bonne organisation du stage. Les remplaçants seront nommés pour remplacer un éventuel désistement dans l'arme concernée. S'il y avait des désistements à l'issue des premières inscriptions, un ou plusieurs tireurs, de par leurs résultats entre la sélection et le stage, pourront être repêchés et venir grossir l'effectif d'une arme

Sélection définitive :

Pour tous, la participation au stage préparatoire, au championnat de Zone Sud Est par équipe et l'hébergement en commun le samedi soir à la Fête Des Jeunes est OBLIGATOIRE.

Les deux premiers de la ligue au classement de ligue (4/5) seront sélectionnés dans l'équipe si les obligations ci-dessus sont remplies.

Pour les autres membres de l' (ou des) équipe, le choix sera fait par la commission (capitaines, président ou son représentant et CTS ou son représentant) sur proposition du capitaine d'équipe.

CAS DE FORCE MAJEURE

La commission pourra déroger aux règles ci-dessus en cas de force majeure et si les tireurs ou les clubs ont prévenu le C.T.S. avant le stage ou la compétition ou au maximum lors de l'engagement le jour du tournoi.

Chaque ligue dispose d'une place pour la Fête des Jeunes.

Si des ligues de la zone Sud-Est ne présentent pas d'équipe, leur quota est remis en commun pour la zone.

Les quotas sont les suivants :

	<i>FH</i>	<i>FF</i>	<i>EH</i>	<i>EF</i>	<i>SH</i>	<i>SF</i>	<i>Total ZSE</i>
Quota zone / arme	6	7	6	6	6	6	36

Tableau n°6 : quotas de la zone Sud-Est pour les épreuves par équipes de la Fête des Jeunes

4- Le stage de Voiron

Afin de créer une dynamique et une cohésion de groupe, la Coordination d'Esgrime Rhône Alpes, organise un stage de préparation à la Fête des Jeunes. Celui-ci servira également de référence pour la constitution des équipes de la ligue.

Il aura lieu au CREPS de Voiron du 26 au 29 avril 2011.

La participation aux frais du stage est de 65 € partiteur (pour un coût réel de 200 € environ).

En raison des délais qui nous sont impartis par le CREPS (liste complète des participants communiquée 15 jours avant le stage), une présélection sera effectuée avec les tireurs susceptibles d'être sélectionnés pour ce stage. Vous devrez alors confirmer au plus vite votre éventuelle participation. Des tireurs pourront être repêchés suite à l'épreuve d'interzone.

5- la Fête des Jeunes :

- l'hébergement en commun au Centre International de Paris est obligatoire le samedi soir pour les tireurs qui font partie des équipes de ligue.
- La ligue prend à sa charge la chambre + repas du samedi soir + le petit déjeuner du dimanche, les frais d'encadrement et le paquetage.

Le Conseiller Technique Sportif
Jean-Bernard Duchateau